

## REGLEMENT INTERIEUR

# *2 emE RONDE DES MOULINS*

*DIMANCHE 10/10/2021*

**ARTICLE 1** : L'association des vétérans de l'EFRM organise le dimanche 10/10/2021 une course pédestre nature de 10 kms ouverte à toute personne homme ou femme à partir de la catégorie cadet (16 ans) licencié ou non et une course nature de 5kms à partir de la catégorie minimes (14 ans), licence ou non. Les courses s'effectueront uniquement dans la colline.

Le départ est fixé à 10h pour le 5 kms et 10h15 pour le 10 kms

Un ravitaillement en eau uniquement est prévu au km 5 du parcours de 10 kms celui-ci se fera à l'aide de gobelets préalablement remplis et posés sur des tables...Les gobelets devront être jeté dans des poubelles prévues à cet effet !!!!

Aucun suiveur en VTT ou autre mode de déplacement n'est autorisé. La manifestation est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci ainsi qu'aux animaux.

Le coureur s'engage à respecter le parcours balisé qu'il emprunte.

Les épreuves se dérouleront sur sentiers et chemins. Le départ et l'arrivée comprennent une infime partie goudronnée.

Le parcours de 10kms est constitué d'un dénivelé total de 165M.

Les épreuves ne sont pas aptes à accepter des coureurs handisports.

**ARTICLE 2** : Les participants non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la

pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la course.

**ARTICLE 3** : Assurance : L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile souscrite auprès de      souscription à venir  
Numéro de sociétaire

**ARTICLE 4** : Chaque participant devra présenter sa licence ou son certificat médical lors de son inscription sur le site Run Evasion Chrono. L'inscription sera validée et définitive lorsque le participant aura fourni un justificatif de sa licence FFA en cours ou un certificat médical daté de moins de 1 an, un bulletin d'inscription complété et effectué le règlement. En outre, les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

**Les dossards seront délivrés uniquement par l'organisateur le jour même de la course ou lors des 2 permanences (samedi 09/10 à Décathlon Arles fourchon de 13h à 16h) et (samedi de 17h à 19h sur le site de départ de la course à Fontvieille Allée des pins) en contrepartie d'un passe sanitaire obligatoire ou d'un test PCR de - 72h**

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

Le maximum alloué pour le parcours de 10kms est de 2h. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, toutefois ils pourront continuer sous leur seule responsabilité.

**ARTICLE 5 : un classement général sera établi**

**Seront récompensés :**

**-pour le 10kms** : 3 Scratches hommes et 3 scratches femmes , le plus jeune et le plus vieux inscrits sur le parcours...

**-pour le 5kms** : 3 Scratch hommes et 3 scratches femmes , le plus jeune et le plus vieux inscrits sur le parcours...

**ARTICLE 6** : des bénévoles seront présents tout au long des parcours.

Ils auront pour rôles : \* de veiller au balisage des sentiers et chemins (ruban de délimitation, panneaux)

\* 2 équipes en vtt seront prêtes à intervenir en cas de véritables nécessité sur les 2 parcours...

\*d'intervenir au plus vite en cas de blessure d'un participant et de prévenir les secours

\*de gérer l'avant course (veiller au bon stationnement des véhicules, répondre aux questions des participants, distribution des dossards).

\* de gérer l'après course (distribuer à chaque participants dès l'arrivée un sac individuel et fermé comprenant une petite collation, remise des récompenses), les équipes à vélo (2x2) referont les 2 parcours afin de s'assurer de la propreté et du ramassage des sacs poubelles.

**ARTICLE 7** : une assistance médicale sera présente sur le site (croix blanche), des sanitaires sont prévus à proximité du Départ.

**ARTICLE 8** : LA RONDE DES MOULINS s'inscrit dans le cadre du respect de la nature .Chaque participant se doit de respecter les chemins et les sentiers parcourus, ainsi que la faune et la flore qui l'entourent ! Tout comportement irrespectueux d'un participant, pouvant se traduire par le jet d'emballages, de gobelets hors des endroits prévus à cet effet (poubelles) ou par le piétinement de zones protégées ou privées, entrainera la disqualification immédiate.

**ARTICLE 9** : Droit à l'image et à la publication : les participants à la RONDE DES MOULINS autorisent l'organisateur à utiliser ses noms, coordonnées et images sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

Les concurrents sont informés que les résultats seront publiés sur le site internet de la RONDE DES MOULINS. Le ou les participants souhaitant s'opposer à cette publication doivent expressément en informer les représentants de l'association des vétérans de l'EFRM.

**ARTICLE 10** : La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

**ARTICLE 11** : En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect des consignes entraînera de facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement ou indemnité à ce titre.

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement mais ne pourront pas prétendre à quelconque indemnité

**Les parkings automobiles sont situés à quelques mètres du départ et de l'arrivée de la course. Privilégier le covoiturage !!**

**MERCI**